Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212202246-20251208-DEL20251208I-DE

Ploulec'h
CÔTES-D'ARMOR • BRETAGNE
AODOÙ-AN-ARVOR • BREIZH

Conseil municipal du lundi 8 décembre 2025

Délibération

DÉLIBÉRATION 20251208i - Avancement de grade et modification du tableau des effectifs

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 8 décembre à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 2 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain CAMUS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 11 **Votants :** 14

Présents : M. CAMUS Sylvain, Maire ; Mme MORVAN Sonia, M. DUPUIS Matthieu, Mme ROLLAND Pierrette, M. CUZIAT Gérald, Mme ANTONA Germaine, Adjoints ; M. RAOUL Pierre, Mme LE GALL Armelle, M. BERRIVIN Jacques, Mme GAGNEUX Michèle, M. GOURMELON Hervé, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. BOSC Dominique (procuration à Pierrette ROLLAND), Mme CHAUVEL Francine (procuration à Sonia MORVAN),Mme GUENO Alicia (procuration à Michèle GAGNEUX), M. LAVOLLOT Olivier, M. THOMAS Maxime.

Absents : Mme ALLAIN Rachel, Mme DUEDAL Alice, M. MICHAUD Ludovic.

Secrétaire de séance : M. GOURMELON Hervé.

***

Monsieur le Maire indique qu'un agent peut bénéficier d'un avancement de grade au 1er janvier 2026.

Il propose la création d'un poste de technicien principal de 2ème classe et la suppression d'un poste de technicien au 01/01/2026.

Vu l'arrêté R2021/68 en date du 23 novembre 2021 instaurant les lignes directrices de gestion, modifié par arrêté R2024/98 en date du 9 décembre 2024

***

Après en avoir délibéré, le Conseil :
À l'unanimité, par 14 pour,

DÉCIDE la création d'un poste de technicien principal de 2ème classe et la suppression d'un poste de technicien au 01/01/2026.

MODIFIE en ce sens le tableau des effectifs annexé au 1er janvier 2026.

Pour extrait,
Certifié conforme,

Le Maire,
Sylvain CAMUS

